

PROJET PEDAGOGIQUE 2019

Accueil de loisirs multi site itinérant du Sancy

OUVERTURE EXTRASCOLAIRE



Communauté de communes du Massif du Sancy
6, av du général Leclerc- BP94
63240 LE MONT DORE
www.cc-massifdusancy.fr

Responsable :

Service Jeunesse au 04 73 65 35 51
VILACA Carole : alsh.sancy@gmail.com

SOMMAIRE

1. Le contexte local	P.2
2. Les intentions pédagogiques	P.2
3. Le fonctionnement : extrascolaire	P.5
4. Planning d'ouverture	P.8

Le contexte local

Rappel du projet éducatif de l'organisateur

La Communauté de communes du Massif du Sancy souhaite, à travers son accueil de loisirs, mettre en œuvre deux objectifs du Projet Educatif Local :

- ▶ **Développer l'identité sancyenne** : l'accueil de loisirs permettra à l'enfant, par le biais des activités proposées :
 - de s'approprier son territoire ;
 - de mieux connaître cet espace naturel ;
 - de développer un sentiment d'appartenance, en facilitant le « vivre ensemble » et en favorisant l'échange et le « vivre avec ».
- ▶ **Favoriser le développement personnel de l'enfant**, de par :
 - un accès aux loisirs (artistique, culturel, environnemental, scientifique et sportif...) pour tous les enfants du territoire ;
 - un accompagnement vers la responsabilisation et l'autonomie de l'enfant.

Ainsi, la Communauté de communes souhaite-t-elle développer une offre de loisirs à destination des enfants et des jeunes du territoire, adaptée à leurs besoins et leurs envies, répondant aux attentes des familles, en complémentarité avec les prestations éducatives déjà proposées par les accueils de loisirs mis en place dans certaines communes (Besse, Murol, Le Mont-Dore, La Bourboule).

Les intentions pédagogiques de l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs propose des activités, sous diverses formes, à destination des enfants du territoire, dont le fil conducteur est :

« La montagne comme espace de découverte, d'aventures et de rencontres... ».

La démarche pédagogique de l'accueil de loisirs met l'accent sur :

- **le vivre ensemble**, dans une volonté de rendre l'enfant acteur et responsable, afin de le faire progresser sur ses savoirs, savoir faire et savoir être et qu'il trouve sa place en tant que jeune citoyen Sancyen.
- **la connaissance du territoire** à travers des activités de toute nature : le milieu montagnard se veut être un véritable terrain de jeux et d'apprentissage de la vie : il est à la fois propice à toute sorte de loisirs, mais aussi riche en patrimoine naturel (biodiversité, paysages) et humain (traditions, savoir-faire, patrimoine bâti...).
- **l'épanouissement personnel de l'enfant** dans la pratique d'activités : éveiller et ouvrir l'esprit des enfants, leur permettre de vivre, en groupe et individuellement, des expériences nouvelles : prendre du recul pour mieux connaître son environnement, et mieux se connaître.
- **la sécurité physique, affective et morale** des enfants
- **favoriser le développement local** par la promotion de l'offre territoriale : associative, touristique...

Les trois intentions de l'accueil de loisirs peuvent se décliner ainsi :



La montagne comme espace de rencontres

1. Afin de rendre l'enfant acteur et responsable

Parce que l'apprentissage de la citoyenneté passe par le « faire ensemble », les enfants auront la possibilité de coopérer autour d'un projet dans lequel chacun pourra trouver sa place.

Moyens mis en place :

- Pour l'équipe pédagogique, il s'agira de travailler à rendre les enfants responsables : responsabiliser l'enfant c'est faire en sorte qu'il se sente concerné ; aussi l'animateur introduira sur les temps d'activités, les notions de **rangement**, de **coopération** et de **respect** (en rapport avec soi, les autres, le matériel, l'environnement...)
- Sensibilisation des jeunes aux comportements éco responsables : dans la mesure du possible, les animateurs veilleront à **sensibiliser les jeunes au tri sélectif des déchets, l'utilisation raisonnée de l'eau, les économies d'énergie, la valorisation des produits locaux et de saison** (goûters ou restauration pendant les mini séjours).
- Afin de permettre aux enfants **d'être acteurs de leur temps de loisirs**, les animateurs mettront en place des moyens (temps, outils...) grâce auxquels chacun pourra **exprimer ses idées, son avis sur les activités** et être force de proposition pour certains temps d'activités (veillées, temps informels,...). Lorsque le contexte le permet, les animateurs mettront en place les propositions des jeunes.
- Sauf cas particulier, **les animateurs ne forceront pas un enfant à pratiquer une activité dans son intégralité si celui-ci ne le souhaite pas**. Ils lui demanderont au moins d'observer et d'essayer une première fois et l'encourageront à poursuivre. Si l'enfant refuse, ils respecteront son choix.

2. Afin de le faire progresser sur ses savoirs, savoir-faire et savoir être

Au travers de séances de **découverte des métiers de la montagne**, l'enfant aura l'opportunité d'appréhender son milieu de vie sous un autre angle, de constater l'adaptabilité de certains métiers à la vie en montagne....

Moyens mis en place :

- L'équipe pédagogique veillera à élargir le panel des métiers du pays afin d'offrir aux enfants une vision globale du territoire et, peut-être, susciter des vocations.

3. Afin qu'il trouve sa place en tant que jeune Sancylien : renforcer « le vivre ensemble »

Chaque enfant aura la possibilité de partager des moments de vie collective visant à développer l'esprit de groupe mais aussi la possibilité de vivre des temps plus individuels lorsqu'il en exprimera le besoin.

Moyens mis en place :

- Au début de l'activité, les animateurs veilleront à proposer un temps de présentation (jeu, photolangage...) pour que chacun puisse faire connaissance et « briser la glace ».
- L'équipe pédagogique veillera à instaurer un climat de convivialité et de bienveillance au sein du groupe tout au long de l'activité ;
- L'équipe organisera des temps d'activités, notamment à travers l'approche ludique, permettant aux jeunes d'aller à la rencontre des autres jeunes du groupe, dans le but de valoriser les spécificités et les compétences de chacun.

- Les temps informels (temps calmes, temps libres...) permettront des moments plus individuels (lecture, jeux, dessin, repos...).



La montagne comme espace de découverte

En tant que terrain d'apprentissage de la vie

Chaque enfant pourra s'épanouir par le biais d'activités et d'expériences nouvelles, découvrir ses limites, explorer ses capacités.

Parce que c'est en agissant que l'enfant se construit et apprend à maîtriser son environnement, l'activité doit être source d'enrichissement, aussi l'équipe pédagogique veillera à créer un programme d'activités riches et variées.

Ainsi la montagne peut être un support pour :

1. éveiller l'esprit des enfants

Utiliser la curiosité de l'enfant comme point de départ des activités : des jeux sensoriels pourront être proposés afin que les enfants apprennent à mieux se servir de leur sens.

Parce que l'imaginaire est un moteur important du développement de l'enfant (repérage dans l'espace), l'équipe pédagogique veillera à développer la notion de créativité lors d'activités d'expression (art, culture...) : en la suscitant, en l'orientant, mais également en lui laissant libre court.

2. développer la connaissance du territoire à travers des activités mettant en avant la richesse de la biodiversité et du patrimoine humain

Les animateurs proposeront tout au long de l'année des activités autour du thème de la nature et/ou de l'art et la culture, afin de susciter le plaisir de découvrir son environnement.

3. favoriser le développement local par la promotion de l'offre territoriale : associative, touristique...

Parce que la richesse et le dynamisme d'un territoire s'appréhendent au travers des hommes et des structures locales, l'accueil de loisirs fait appel à des prestataires locaux pour sensibiliser et initier les enfants à diverses activités : sportives, artistiques, culturelles, environnementales...

Les parents qui le souhaitent peuvent s'impliquer dans la vie de l'ALSH en accompagnant les enfants lors de sorties...



La montagne comme espace d'aventures

L'accueil de loisirs souhaite valoriser les possibilités qu'offre cet espace naturel et se veut :

1. Incitateur à la connaissance du territoire à travers des activités de toute nature

Propice à toute sorte de loisirs, le milieu montagnard se veut être un véritable terrain de jeux.

Du fait que c'est en jouant que l'enfant découvre le monde et les possibilités d'agir sur lui, chaque enfant pourra découvrir un nouveau milieu en utilisant des capacités qui lui sont propres :

- Physique : courir, grimper, sauter, flâner, fabriquer, marcher, explorer...
- Sensorielle : voir, écouter, sentir, toucher, goûter...
- Emotionnelle : rire, s'étonner, s'émouvoir...

L'équipe pédagogique (animatrice et intervenante) mettra en place des actions de prévention et d'information liés à la préservation du milieu naturel ainsi que des risques liés à la pratique d'activités en montagne.

2. **Agitateur d'expériences nouvelles**

Chaque enfant pourra vivre des expériences nouvelles à travers des temps d'animations, de découverte et d'initiation à des pratiques et activités méconnues.

Laisser la spontanéité de l'enfant s'exprimer : les animateurs laisseront aux enfants un temps d'adaptation et de découverte à l'activité ou milieu, sans avoir une attitude directive.

Prendre du recul pour mieux connaître son environnement, et mieux se connaître : les activités proposées permettront de faire découvrir aux enfants un lieu, espace, mode de vie similaire ou différent (l'Europe...).

3. **Garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants**

La montagne étant un espace naturel, et non aseptisé où le risque « zéro » n'existe pas, l'équipe pédagogique garantira la sécurité physique, affective et morale des enfants durant le temps des activités par :

- un encadrement spécifique (personnel qualifié et expérimenté)
- le respect du taux d'encadrement selon la législation en vigueur
- l'utilisation d'un matériel adapté à la pratique des activités et l'occupation de locaux et d'infrastructures aux normes
- la mise en place de temps libres et d'outils d'expression
- Une démarche d'écoute envers les enfants
- Une attitude respectueuse et bienveillante envers les enfants et les adultes (collègues, familles, intervenants...)

Le fonctionnement de l'accueil de loisirs multi site itinérant

L'accueil de loisirs multi site itinérant du Sancy se caractérise par le changement permanent des sites d'accueil et d'activités en fonction des besoins spécifiques liés à l'activité et de la provenance géographique des enfants qu'il souhaite cibler.

Cette organisation permet ainsi d'avoir :

- un accès aux loisirs par versant,
- avec des sites d'accueil qui changent :
 - o chaque trimestre (mercredis et/ou samedis),
 - o chaque petite vacance scolaire,
 - o chaque semaine des grandes vacances,

Ceci, dans une optique de favoriser une équité entre les vingt communes du territoire et les pôles éducatifs (écoles) du territoire :

- Besse/Murolo/Chambon : *Autres Pôles éducatifs pris en compte : Besse, RPI Picherande, le RPI de St Diery, et l'école de St Nectaire*
 - *Nb d'enfants scolarisés : environ 600*

Le public

L'accueil de loisirs communautaire s'adresse en priorité aux enfants du territoire (scolarisés et résidants), âgés de 6 ans minimum et de 13 ans maximum (âge effectif). Cependant, sous certaines conditions, des enfants « hors territoire » peuvent être acceptés ponctuellement.

L'offre éducative est plus particulièrement adaptée aux 8/13 ans (mini séjours, découverte d'un métier...)

Remarque : l'offre de loisirs pour les enfants de 3/10 ans est développée par les ALSH communaux : Besse, la Bourboule, le Mont Dore, et le SIVOM de la Vallée Verte.

Les moyens mis en place pour l'accueil des enfants :

- L'équipe pédagogique de l'Accueil de Loisirs

Pour les stages, mini séjours et sorties à la journée :

- Une responsable du service jeunesse – *Carole VILACA* – salariée permanente de la Communauté de Communes assure la coordination, la programmation des activités, le suivi administratif, les inscriptions, la logistique, du service Jeunesse et la direction et l'animation de l'Accueil de loisirs
- Un animateur BAFA/ BPJEPS - préparation encadrement et animation du programme d'activité.
- Un (voire deux) animateurs BAFA en renfort pour l'encadrement des stages et mini séjours pendant les sorties et vacances scolaires.
- un (ou plusieurs) intervenant diplômé et spécialisé que le groupe retrouve généralement directement sur le site d'activité.

- Les locaux et sites d'activités :

Ils sont mis à disposition par les communes et adaptés aux besoins de l'activité (gymnase, théâtre, centre équestre...). Les sites d'accueil seront choisis selon les besoins de l'activité, et de façon à favoriser une offre de loisirs équitable sur les différents versants.

- Les horaires d'accueil (stages)

Au regard de la géographie du territoire (cols, versants, éloignement entre les écoles, absence de transports collectifs ...), l'enfant est pris en charge par l'animateur, sur le site d'accueil ou point de ramassage définis :

- Durant les vacances scolaires : en général, du lundi au mercredi de 9h/9h30 à 16h
 - Arrivée sur site + accueil : 9h30-10h
 - Temps d'activité : 10h à 12h – 13h30 à 15h30
 - Pause déjeuner, temps libre : 12h/13h30
 - Goûter : 15h30/16h
 - Départ : 16h

Temps de transport approximatif : 8h/9h30 et 16h/17h30

Pour certains mini séjours, le transport n'est pas prévu. L'accueil s'effectue le premier matin à 9h ou 9h30 directement sur le lieu d'hébergement. Les familles s'organisent pour emmener et venir récupérer leur(s) enfant(s) sur place (incitation au covoiturage). Le mini séjour se termine en général le deuxième ou troisième jour entre 16h et 17h30 (selon les besoins de l'activité).

Remarque importante

La durée d'un temps d'activité peut varier car l'animateur doit à la fois s'adapter aux besoins, aux capacités et à la motivation des enfants, mais aussi aux conditions météorologiques et aux différentes opportunités et contraintes liées au lieu de l'activité.

Inscriptions

L'inscription s'effectue au trimestre pour l'activité « Samedi Sancy gliss » (6 séances).

Pour les stages, mini séjours et sorties ponctuelles, les inscriptions s'effectuent au cours du mois précédant le début de l'activité.

Les modalités tarifaires :

Le budget prévisionnel 2017 pour le service Jeunesse s'élève à 58 500€.

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Communauté de communes du Massif du Sancy prend à sa charge une part importante du coût des prestations proposées (de 55% à 68% - hors subventions), la participation des familles étant ensuite fonction de leur quotient familial).

Pour garantir une plus grande équité entre les familles, les tarifs des prestations de l'ALSH sont, à compter de septembre 2014, échelonnés sur 4 tranches :

- QF inférieur ou = à 500€
- QF de 501€ à 700€
- QF de 701€ à 1100€
- QF de 1101€ et +

Les conventions de partenariat :

Le service jeunesse a mis en place des dispositifs contractuels avec la DDCS 63, la CAF et la MSA pour le soutien financier aux actions en faveur de la jeunesse.

Des conventions sont également passées entre la Communauté de Communes et les intervenants (associations, entreprises locales...) proposant une activité aux enfants.

Des conventions de mise à disposition de locaux pour l'accueil de loisirs, peuvent être établies entre les communes et la Communauté de Communes.

Les outils d'informations et de relations avec les familles :

- Réalisation de brochures trimestrielles diffusées à chaque enfant scolarisé sur le territoire (également disponibles dans les mairies, les médiathèques,...)
- Affiches au sein des écoles et des mairies pour promouvoir les sorties et stages proposés
- Une rubrique dédiée aux activités « jeunesse » sur le Site Internet de la Communauté de Communes (possibilité de télécharger la brochure, le règlement, la fiche d'inscription...)
- Communiqués de presse dans le journal local (la Montagne)
- Diffusion d'enquêtes de satisfaction et d'évaluation auprès des parents et enfants.
- Un règlement intérieur : disponible sur demande, à la Communauté de Communes, ou encore, téléchargeable sur le Site Internet (http://www.cc-massifdusancy.fr/enfance-jeunesse/activites-jeunesse_5675.cfm).
- Des temps de concertation et de préparation : entre le service jeunesse et les intervenants, animateurs et acteurs locaux :
- *Echange de propositions par courriels ou contacts téléphoniques, afin de connaître les offres et suggestions d'actions des acteurs locaux, à destination des enfants.*
- *Rencontres des animateurs et intervenants pour préparer les temps d'accueil et d'animations.*
- *Rencontre des acteurs locaux culturels pour la mise en place de projets en lien avec les actions du Pôle Lecture Public, de l'association du festival « Plein la bobine »...*

Les modalités d'évaluation :

L'évaluation du projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs, se fera tout au long de l'année. Il sera évalué dans son ensemble à partir des critères suivants :

- ⇒ **LA PERTINANCE** : les objectifs du projet ont-ils été une réponse adaptée au contexte d'intervention, au public.
- ⇒ **LA COHERENCE** : la stratégie, a-t-elle permettre d'atteindre les objectifs visés ?
- ⇒ **L'EFFICIENCE** : les moyens mis à disposition sont-ils suffisants ?
- ⇒ **L'EFFECTIVITE** : les actions prévues sont-elles été mises en œuvre ? En quoi les moyens mobilisés ont-ils permis de servir au mieux les objectifs annoncés ?
- ⇒ **L'EFFICACITE** : quels ont été les effets produits sur le public? Quels changements sont intervenus ?
- ⇒ **LA VIABILITE** : est-ce que les résultats obtenus et les objectifs atteints sont durables ?

Sur la base de ses critères, une diffusion d'enquêtes trimestrielles auprès des parents, et de questionnaires de satisfaction, sera diffusée après chaque stage, activité ou mini camp...

Planning d'ouverture pour l'année 2017

Les mercredis

Des sorties et activités très ponctuelles peuvent être organisées certains mercredis après-midi.

Les samedis : 9h/13h et 14h/18h*

(* amplitude d'ouverture variant selon les propositions et transport : temps d'animations de minimum 2h)

- Les Samedi « Sancy gliss » : 6 séances d'initiation à la pratique du ski alpin et/ou du snowboard de janvier à fin mars (hors vacances scolaires).
- Des sorties ponctuelles à la journée : sortie au Festival du Court-Métrage, sortie au Festival Sancy outdoor, journée à thème.

Planning des stages et mini séjour extrascolaires :

Les horaires et types des activités (sortie à la journée, stage sur plusieurs jours consécutifs, ou mini séjour) peuvent varier selon les propositions faites par l'équipe d'animation).

Tous les stages sont organisés de la même façon : stage sur 3 jours sur une tranche d'âge et une journée d'activité pour une autre tranche d'âge.

lundi	mardi	mercredi	jeudi
Stage thématique			Activité à la journée